



no de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 7 janvier 2022, 20 h 30, à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête (présentiel)	Anik Bois (présentiel) (présentiel)	Manon Bastien Couturier (présentiel)
Gilles Ladouceur (téléphone)	Don Saliba (présentiel)	Jocelyn Martel (téléphone)

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Sisle, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et certains membres du conseil sont présents à la salle du conseil.

Il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Ouverture de la séance.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2021.
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2021 à 18 h 30.
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2021 à 19.
- 1.6 Nomination d'une maire suppléante.
- 1.7 Nomination des membres des comités du Conseil municipal.
- 1.8 Adoption de la Politique de dons 2022.
- 1.9 Adhésion annuelle à Québec Municipal.
- 1.10 Adhésion annuelle à l'UMQ.
- 1.11 Autorisation d'une demande de subvention - Emploi d'été Canada 2022.
- 1.12 Autorisation d'une demande de subvention salariale - Emploi Québec 2022.
- 1.13 Terminaison de l'entente intermunicipale concernant le projet du Parc industriel régional vert de Papineau et la dissolution de la Régie intermunicipale.
- 1.14 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 519-2022 relatif aux nuisances, à la qualité de l'environnement, aux fins de prévenir la contamination des lacs Simon et Barrière, à l'accès au quai public et imposant de nouvelles normes et de nouveaux tarifs pour la descente des embarcations.
- 1.15 Nomination d'un responsable de bibliothèque pour le réseau BIBLIO.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

- 2.1 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.2 Dépôt de la correspondance - Voir Annexe C.
- 2.3 Adhésion annuelle à l'ADMQ.
- 2.4 Embauche d'un conseiller juridique.
- 2.5 Démission de madame Isabelle Blais (no 02-0030).
- 2.6 Autorisation - Appel de candidatures pour un poste d'agent de bureau (comptabilité).



No de résolution
ou annotation

- 2.7 Autorisation - Appel de candidatures pour un poste de concierge.
- 2.8 Changement d'heures des séances ordinaires.
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **GESTION FINANCIÈRE**
 - 4.1 Liste des chèques, des prélèvements et des salaires - Adoption.
 - 4.2 Dépôt du projet de règlement 520-2022 déterminant la tarification 2022 pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon.
 - 4.3 Renouvellement - Vérification comptable annuelle avec la firme Marcil Lavallée.
5. **COMMUNICATIONS**
 - 5.1 Mot du maire - résumé des rencontres et de la participation à des comités.
6. **INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS**
 - 6.1 Recrutement de pompiers volontaires.
7. **TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**
 - 7.1 Achat d'abat-poussière pour l'année 2022.
 - 7.2 Nomination d'un représentant à l'assemblée générale de Tricentris.
8. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Autorisation - Dépôt des certificats de conformité du Plan d'urbanisme révisé et règlements d'urbanisme de la Municipalité de Lac-Simon.
 - 8.2 Autorisation - Formation et d'accompagnement en urbanisme pour 2022.
9. **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**
 - 9.1 Aucun dossier à l'ordre du jour
10. **ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**
 - 10.1 Bilan et suivi de l'activité du Noël des enfants du 18 décembre 2021.
11. **POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**
 - 11.1 Renouvellement du plan d'action du comité MADA.
12. **DIVERS**
13. **PAROLE AU PUBLIC**
14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. **CONSEIL**

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs souhaite à tous les citoyens une année 2022 remplie de santé et de bonheur.

1.1

1-01-2022 Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers



o de résolution
ou annotation

municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de téléconférence;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

D'ACCEPTER ET D'OUVRI la présente séance à huis clos et par voie de téléconférence à 20 h 30.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.2

**2-01-2022
Adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que modifié.

Le point 8.1 - Autorisation - Dépôt des certificats de conformité du Plan d'urbanisme révisé et règlements d'urbanisme de la Municipalité de Lac-Simon est retiré de l'ordre du jour.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.3

**3-01-2022
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2021**

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2021 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE la lecture du procès-verbal du 3 décembre 2021 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4

**4-01-2022
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2021 à 18 h 30**

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2021 à 18 h 30 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE la lecture du procès-verbal du 17 décembre 2021 à 18 h 30 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

1.5

5-01-2022

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2021 à 19 h

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2021 à 19 h a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE la lecture du procès-verbal du 17 décembre 2021 à 19 h soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6

6-01-2022

Nomination d'une maire suppléante

CONSIDÉRANT QU'il y a eu l'élection d'un nouveau conseil le 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE ce Conseil nomme la conseillère, madame Chantal Crête à titre de maire suppléante et qu'elle soit mandatée pour remplacer, en cas d'absence, monsieur Jean-Paul Descoeurs, aux séances du Conseil de la Municipalité régionale comté de Papineau.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.7

7-01-2022

Nomination des membres des comités du Conseil municipal

Conformément à l'article 82 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT les intentions du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE ce Conseil nomme les comités suivants et leurs responsables et substituts;

**COMITÉS DU CONSEIL
Janvier 2022**

Responsable / Substitut

**Administration générale
& Ressources humaines**

Jean-Paul Descoeurs / Chantal Crête (# 1)

Finances

Gilles Ladouceur (# 4) / Manon Bastien (# 3)



o de résolution
ou annotation

Sécurité publique

Jocelyn Martel (# 6) / Don Saliba (# 5)

Transport

Don Saliba (# 5) / Anik Bois (# 2)

Hygiène du milieu & Env.

Manon Bastien (# 3) / Chantal Crête (# 1)

Aménagement et Urbanisme

Jocelyn Martel (# 6) / Gilles Ladouceur (# 4)

Loisirs et Culture

Anik Bois (# 2) / Chantal Crête (# 1)

**Monsieur Jean-Paul Descoeurs, maire, est membre d'office à tous les comités
ADOPTÉE à l'unanimité**

1.8

8-01-2022

Adoption de la Politique de dons 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont revu la liste des organismes auxquels ils désirent accorder des subventions ou des dons pour l'année 2022;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil de la municipalité de Lac-Simon adopte la liste des dons pour l'année 2022 :

Sports et loisirs

	Organisme	Montant
	Club Quad Petite-Nation	250 \$
Total		250 \$

Éducation et culture

	Organisme	Montant
	École Adrien-Guillaume	500 \$
	École Louis-Joseph Papineau	200 \$
	Fondation de la réussite scolaire	350 \$
	Commission scolaire (autres)	300 \$
Total		1 350 \$

Communautaire, famille et aînés

	Organisme	Montant
	Banque Alimentaire Petite-Nation	2 000 \$
	Centraide Outaouais	150 \$
	Bénévole Amie de l'Entraide du Nord de la PN	500 \$
	Club Chéné d'Or-FADOQ	150 \$
	Coop des 1001 Corvées	100 \$
	CR3A	300 \$
Total		3 200 \$



No de résolution
ou annotation

Santé

	Organisme	Montant
	Coop Santé du Nord de la PN	1 500 \$
	Fondation Santé de Papineau	200 \$
	Résidence Le Monarque	1 000 \$
Total		2 700 \$

Divers

	Autres dons	Montant
		2 500 \$
Total		2 500 \$

TOTAL		10 000 \$
--------------	--	------------------

QUE la Municipalité doit recevoir une demande des organismes concernés;

QUE ces déboursés soient imputés au poste budgétaire 02-19000-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.9

9-01-2022
Adhésion annuelle à Québec Municipal

CONSIDÉRANT l'information pertinente de Québec Municipal;

Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu

QUE la Municipalité de Lac-Simon renouvelle son adhésion à Québec Municipal pour un montant de 180 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.10

10-01-2022
Adhésion annuelle à l'UMQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon désire renouveler son adhésion auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu

QUE la Municipalité de Lac-Simon renouvelle son adhésion pour l'année 2022 à l'UMQ pour un montant de 543,07 \$ plus les taxes applicables;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-130000-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.11

11-01-2022
Autorisation d'une demande de subvention - Emploi d'été Canada 2022

CONSIDÉRANT QUE le programme Emploi d'été Canada 2022 permet de présenter des demandes pour des emplois temporaires qui répondent à des besoins ponctuels, tout en offrant une expérience de travail intéressante pour les étudiants;



o de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Lisane Fuoco, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme placement Emploi été Canada 2022;

QUE cette demande soit pour quatre postes, dont un sauveteur à la plage municipale, deux journaliers au service des Travaux publics, ainsi qu'un étudiant au Service de l'Urbanisme et de l'Environnement.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.12

12-01-2022

Autorisation d'une demande de subvention salariale - Emploi Québec 2022

CONSIDÉRANT QUE le programme Emploi Québec 2022 permet de présenter des demandes pour des emplois temporaires qui répondent à des besoins ponctuels, tout en offrant une expérience de travail intéressante et stimulante;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Lisane Fuoco, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi Québec 2022;

QUE cette demande soit pour deux postes, dont un préposé au mini-putt et un en communication.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.13

13-01-2022

Terminaison de l'entente intermunicipale concernant le projet du Parc industriel régional vert de Papineau et la dissolution de la Régie intermunicipale

CONSIDÉRANT QUE les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente dont l'objet est l'exercice de tout pouvoir qui leur est conféré par l'un des articles 2, 6 et 7 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., c. 1-01), que le mode de fonctionnement en vertu d'une telle entente est celui d'une régie intermunicipale et que la MRC de Papineau a consenti à jouer le rôle de la régie pour les fins de l'Entente qui a été conclue en vertu de l'article 13.8 de cette même loi (ci-après « la Régie »);

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2012-11-219, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Papineau, tenue le 28 novembre 2012, autorisant la conclusion et la signature d'une telle entente intermunicipale visant à pourvoir à la conception, l'implantation, le financement, l'exploitation et le développement de tout ou partie d'un parc industriel régional au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 13.1 et suivants de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., c. 1-01);

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale est intervenue entre les parties le 10 décembre 2012 pour la création du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) (ci-après « l'Entente »);

CONSIDÉRANT QUE l'Entente intermunicipale conclue relativement à la création du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) a été autorisée, en date du 12 février 2013, conformément à l'article 13.8 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., c. 1-01) et de l'article 580 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. 27.1);



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres ont toutes accepté d'adhérer à l'Entente intermunicipale, conformément au décret diffusé à l'intérieur de la Gazette officielle du Québec, le 2 mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2013-03-043, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Papineau, tenue le 20 mars 2013, acceptant, conformément à l'article 13.3 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*, le mode de fonctionnement qu'est celui d'une régie intermunicipale et confirmant le consentement de la MRC de Papineau, en vertu de la résolution numéro 2012-11-219, à jouer le rôle de Régie dans le cadre de ladite Entente intermunicipale concernant le Parc industriel régional de la MRC de Papineau (PIRVP);

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 032-01-2014 datée du 10 janvier 2014 de la Municipalité de Lac-Simon demandant son adhésion à l'Entente intermunicipale qui a été approuvée le 4 avril 2014 par le ministre des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire, conformément à l'article 624 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite au mandat qui lui a été confié par les membres de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau, le comité stratégique du PIRVP et le personnel de la MRC ont travaillé divers dossiers (aire commerciale autoroutière, demandes de subventions, incubateur industriel, etc.) au cours des dernières années afin de mettre en place et de développer le PIRVP, conformément à l'objet de ladite Entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les différents échanges tenus au sein du conseil d'administration de la Régie au cours de la dernière année et les résolutions adoptées par plusieurs conseils municipaux des municipalités membres au cours des derniers mois questionnant le PIRVP, s'opposant au PIRVP et voulant se retirer du PIRVP;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 4 de l'Entente intermunicipale, la MRC avait la responsabilité d'acquérir les immeubles nécessaires à la réalisation du projet du PIRV;

CONSIDÉRANT QUE les terrains acquis par la MRC pour la réalisation du projet du PIRVP l'ont été inconditionnellement à l'obtention d'un dézonage par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QU'aucun travaux relatifs à des infrastructures ou équipements municipaux n'ont été réalisés à ce jour pour desservir les immeubles acquis;

CONSIDÉRANT QUE la décision de la CPTAQ, #191386 du 23 juin 1992, l'orientation préliminaire #409073 du 4 août 2015, l'orientation préliminaire #414640 du 1^{er} juin 2017 et la décision #414640 du 6 décembre 2018 refusent le dézonage des lots agricoles 4 852 595-P, 4 852 600, 6 343 596, 6 343 597;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation émise par le comité stratégique lors de la rencontre tenue le 24 août 2020 concernant la dissolution de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro PI-2020-09-025, adoptée lors de la séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau tenue le 16 septembre 2020, autorisant la conclusion d'un protocole de terminaison de l'Entente intermunicipale intervenue le 10 décembre 2012 entre les municipalités membres de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro PI-2021-11-028, adoptée lors de la séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau tenue le 24 novembre 2021, approuvant le protocole déposé durant la présente séance et visant la terminaison du Parc industriel régional vert de Papineau au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 13.1 et suivants de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**



no de résolution
ou annotation

QUE soit approuvé le protocole de terminaison de l'Entente intermunicipale intervenue entre les municipalités membres de la Régie tel que présenté au Conseil et dont copie est ci-annexée;

QUE son Honneur le maire monsieur Jean-Paul Descoeurs et la directrice générale madame Louise Sista soient autorisés à signer le protocole de terminaison de l'Entente intermunicipale ainsi que tous les documents donnant effet à la présente résolution, pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité

« Arrêt de la séance ordinaire à 20 h 45 pour des problèmes techniques (bris de communication avec deux conseillers et reprise à 20 h 47 ».

1.14

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 519-2022 relatif aux nuisances, à la qualité de l'environnement, aux fins de prévenir la contamination des lacs Simon et Barrière, à l'accès au quai public et imposant de nouvelles normes et de nouveaux tarifs pour la descente des embarcations

Madame Chantal Crête, conseillère, donne un avis de motion indiquant que le règlement numéro 519-2022 sera adopté à une séance ultérieure du Conseil, relatif aux nuisances, à la qualité de l'environnement, aux fins de prévenir la contamination des lacs Simon et Barrière, à l'accès au quai public et imposant de nouvelles normes et de nouveaux tarifs pour la descente des embarcations. Dans un même temps, un projet de règlement sera déposé sur le site Internet de la Municipalité, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.

1.15

14-01-2022

Nomination d'un responsable de bibliothèque pour le réseau BIBLIO

CONSIDÉRANT l'entente de service intervenue entre le Réseau BIBLIO et les Municipalités de Chénéville et Lac-Simon;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant dans chacune des Municipalités pour représenter lors des assises du Réseau BIBLIO;

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE ce Conseil nomme madame Chantal Crête à titre de représentante pour le Réseau BIBLIO;

QUE les frais de déplacement soient remboursés selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1

Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs du mois de décembre ont été déposés.

2.2

Dépôt de la correspondance

La correspondance du mois de décembre a été déposée et le maire invite la secrétaire d'assemblée à faire la lecture des résumés préparés à cet égard.

2.3

15-01-2022

Adhésion annuelle à l'ADMQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire renouveler son adhésion à l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) pour l'année 2022;



No de résolution
ou annotation

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil autorise, selon le cas, la dépense et le paiement de 495 \$, plus les taxes applicables, pour les frais d'adhésion et le paiement de 395 \$, taxes comprises, pour les frais d'assurances associées du directeur général et secrétaire-trésorier à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2022;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-13000-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

« Arrêt de la séance ordinaire à 20 h 57 pour des problèmes techniques (bris de communication avec la conseillère Mme Manon Bastien Couturier) et reprise à 20 h 58 ».

2.4

16-01-2022

Embauche d'un conseiller juridique

CONSIDÉRANT l'offre de services du 6 janvier 2022 de Me Nério De Candido, Beaudry, Bertrand, Avocats;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de ladite offre et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil accepte ladite offre de services et autorise la dépense et le paiement de 2 000 \$, plus les taxes applicables, à Me Nério De Candido de Beaudry, Bertrand, Avocats pour les services y étant décrits pour l'année 2022;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-19000-412.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.5

17-01-2022

Démission de madame Isabelle Blais (n° 02-0030)

CONSIDÉRANT la lettre de démission reçue de madame Isabelle Blais, datée du 5 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE madame Blais a l'opportunité de poursuivre son cheminement personnel et professionnel au sein d'une autre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la démission de madame Isabelle Blais est effective dès le 19 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil entérine la fin d'emploi de madame Isabelle Blais en date du 5 janvier 2022 et la remercie pour ses 4 années de bons services;

QUE, par la même occasion, le Conseil lui souhaite bon succès dans son nouvel emploi.

ADOPTÉE à l'unanimité



o de résolution
ou annotation

2.6

18-01-2022

Autorisation - Appel de candidatures pour un poste d'agent de bureau (comptabilité)

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale de procéder à l'affichage d'un poste permanent d'agent de bureau à la comptabilité avec expérience, à raison de 35 heures par semaine selon les règles prévues au Manuel des politiques en matière de ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale à publier dans le journal « La Petite Nation », sur le site Internet de la Municipalité ainsi que sur le site de Québec Municipal ainsi qu'une annonce par la poste.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.7

19-01-2022

Autorisation - Appel de candidatures pour un poste de concierge

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale de procéder à l'affichage d'un poste de concierge, à raison de 20 heures par semaine pour l'hôtel de ville ainsi que la caserne;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale à publier dans le journal « La Petite Nation » et sur le site Internet de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.8

20-01-2022

Changement d'heure des séances ordinaires

CONSIDÉRANT l'évolution de la situation épidémiologique, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) vient confirmer que les séances du conseil doivent se tenir à distance, et ce, dès le 20 décembre 2021 à 17 h;

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 à l'égard des séances du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'un couvre-feu est désormais en vigueur entre 22 heures et 5 heures du matin et qu'il est interdit à quiconque de se trouver hors de son lieu de résidence;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE les séances ordinaires pour les mois de janvier et février soient tenues à compter de 19 h au lieu de 20 h.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)**

Monsieur le maire propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire en transmettant un courriel au directeur général à dg@lac-simon.net.

4. **GESTION FINANCIÈRE**

4.1

21-01-2022

Liste des chèques, des prélèvements et des salaires – Adoption

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Chèques pour le mois de décembre, totalisant la somme de **91 142,59 \$** et portant les numéros 17554 à 17592;
- Dépôts directs totalisant la somme de **188 643,35 \$**;
- Prélèvements totalisant la somme de **236 034,57 \$**;
- Salaires des employés pour la période du 21 novembre au 11 décembre 2021, pour un montant total de **93 403,26 \$**;
- Rémunération des élus du mois de décembre 2021 pour un montant total de **9 972, 30 \$**.

ADOPTÉE à l'unanimité

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, Louise Sisle, directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Louise Sisle, directrice générale et secrétaire-trésorière

4.2

Dépôt du projet de règlement 520-2022 déterminant la tarification 2022 pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon

Madame Chantal Crête, conseillère, a donné un avis de motion à la séance ordinaire du 3 décembre 2021 indiquant que le règlement numéro 520-2022 sera adopté à une séance ultérieure du Conseil concernant la tarification 2022 pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon. Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil et est également sur le site Internet de la Municipalité, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.

4.3

22-01-2022

Renouvellement - Vérification comptable annuelle avec la firme Marcil Lavallée

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Marcil Lavallée pour la vérification des livres 2021 de la Municipalité de Lac-Simon;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent renouveler le contrat avec la firme Marcil Lavallée;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale;

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**



o de résolution
ou annotation

QUE le Conseil accepte l'offre de services professionnels de la firme Marcil Lavallée au montant de 24 250 \$ plus les taxes applicables pour la vérification des livres de la municipalité pour l'exercice 2021;

ET QUE cette dépense s'applique au poste budgétaire 02-13000-413 et prévue aux prévisions budgétaires 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. COMMUNICATIONS

5.1

Mot du maire – résumé des rencontres et de la participation à des comités

Monsieur le maire demande aux citoyens d'éviter les déplacements non essentiels vu la hausse des cas du variant Omicron.

Il souhaite ses sincères condoléances à la famille Fuoco pour le décès de la mère de madame Lisane Fuoco qui a eu lieu le 3 janvier 2022.

Actuellement, nous avons une panne majeure du Wifi, monsieur le maire s'excuse pour les problèmes de communication dû à un problème hors de son contrôle.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1

23-01-2022

Recrutement de pompiers volontaires

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon désire augmenter ses effectifs et prévoir la relève de pompiers volontaires;

CONSIDÉRANT QUE les fonctions de pompier consistent à plusieurs exigences, afin de répondre adéquatement aux appels d'urgences;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Louise Sista, à publier une offre d'emploi afin de recruter des pompiers volontaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1

24-01-2022

Achat d'abat-poussière pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE, en conformité avec notre politique relative à la gestion contractuelle, le directeur du service des Travaux publics a transmis des demandes de prix pour le chlorure de calcium;

CONSIDÉRANT les deux entreprises sollicitées ont déposé des offres soient les Entreprises Bourget et Multi Routes inc.;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil retienne l'offre de Multi Routes inc., et autorise l'achat d'un maximum de 90 000 litres de chlorure de calcium pour un prix global de 26 910 \$ avant taxes incluant le produit, le transport et l'épandage;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-32000-521.



No de résolution
ou annotation

ADOPTÉE à l'unanimité

7.2

25-01-2022

Nomination d'un représentant à l'assemblée générale de Tricentris

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon doit nommer un représentant pour siéger à l'assemblée générale annuelle en avril 2022 à Tricentris, centre de tri;

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE ce Conseil nomme la conseillère, madame Manon Bastien Couturier à titre de représentante pour siéger à l'assemblée générale annuelle de Tricentris, centre de tri avec droit de parole et de vote;

QUE les frais de déplacement soient remboursés selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1

Autorisation – Dépôt des certificats de conformité du Plan d'urbanisme révisé et règlements d'urbanisme de la Municipalité de Lac-Simon

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

8.2

26-01-2022

Autorisation - Formation et accompagnement en urbanisme pour 2022

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale afin d'obtenir des services professionnels en urbanisme pour des services d'accompagnement et de support concernant la nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de service de la firme Atelier Urbain;

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE ce Conseil autorise une banque de temps pour de la formation et de l'accompagnement concernant la nouvelle réglementation pour l'inspecteur municipal pour un montant ne dépassant pas 10 000 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-61000-411.

POUR = 5 CONTRE = 1 (Gilles Ladouceur enregistre sa dissidence)

ADOPTÉE à la majorité

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

Bilan et suivi de l'activité du Noël des enfants du 18 décembre 2021

Madame Anik Bois donne un résumé de l'activité qui s'est tenue le 18 décembre dernier près de la caserne incendie. Les cadeaux ont été remis comme dans un service au volant sans contact et le père Noël a jaser avec les enfants à distances. L'activité a été très appréciée et les commentaires des gens ont été très positifs.



o de résolution
ou annotation

Elle désire remercier les Amies de l'Entraide qui ont contribué financièrement et à titre de bénévole lors de l'activité de Noël.

Madame Anik Bois mentionne que la patinoire près de la caserne est ouverte depuis les fêtes et lorsqu'il y aura plus de neige, la glissade sur tube sera fonctionnelle.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

Renouvellement du plan d'action du comité MADA

Madame Chantal Crête mentionne que ce comité est suspendu en raison de la situation épidémiologique. Par conséquent, la révision du plan d'action est donc reportée à plus tard.

De plus, Mme Crête remercie le comité MADA pour l'organisation de l'activité familiale qui consiste à rechercher 12 lutins cachés sur le chemin du Parc. La date limite pour déposer son formulaire dûment rempli est le 10 janvier 2022. Le tirage aura lieu au courant du mois de janvier 2022.

12. DIVERS

12.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

13.1

27-01-2022
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 21 h 27

ADOPTÉE à l'unanimité



Jean-Paul Descoeurs
Maire



Louise Sïsla
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation
